Ecole communale de Gembloux 1

Projet d'établissement

Grand-Manil

Section maternelle : rue Verlaine, 4

081/610187

Section primaire : place Séverin, 2

081/600 616

Notre école

L'école communale de Grand-Manil fait partie de l'école de Gembloux 1 dont le siège administratif se situe à Ernage, rue Eugène Delvaux, 57.

C'est en effet là que se trouve le bureau de la direction. C'est aussi là que sont conservées toutes les archives de notre école.

Infrastructures

L'implantation se compose de deux bâtiments annexés, l'école maternelle et l'école primaire, distants d'environ 150 m, implantés au cœur du village de Grand-Manil, jouxtant la ville de Gembloux.

Notre école, **facilement accessible**, ne subit pas les embouteillages de la ville.
Par sa petite taille, sa structure et son environnement agréable, notre école est un endroit **sécurisant** et agréable.

Nous accueillons une **population pluriculturelle**, de milieux sociaux différents. Aussi, aider les enfants à prendre conscience de leur propre culture, leur permettre de découvrir un socle culturel commun et de s'intéresser aux différences nous paraissent des idées fondamentales.

Enfin, la situation de l'implantation proche de la ville, permet une ouverture culturelle (théâtre, expositions, animations musicales, bibliothèque) et des visites fréquentes et variées (fermes, espaces verts …) et ce, dès la maternelle.

L'école maternelle :

L'école maternelle compte quatre classes, organisées en classe d'accueil, 1ère, 2ème et 3ème maternelles.
Afin de favoriser le bien-être des enfants et la qualité de l'enseignement, le nombre d'élèves par classe est limité.

L'école primaire

L'école primaire de Grand-Manil est en pleine expansion.
A la rentrée scolaire 2014/2015, l'école comptera 4 classes :

- la 1ère primaire,
- la 2ème primaire,
- la 3ème primaire,
- la 4ème, 5ème et 6ème primaires.

Le nombre de classes évolue en fonction de la population scolaire.

Horaire

- Le matin : de 8H30 à 12H05
- L'après-midi : de 13H30 à 15H25

Garderies

- Le matin : de 7H15 à 8H15
- L'après-midi : de 15H30 à 18H00
- Le mercredi : de 12H15 à 18H30 (garderie décentralisée à Grand-Leez où les enfants sont amenés en car)

.

Repas

- Repas chauds diversifiés et équilibrés
- Potages

Les repas sont produits selon un cahier des charges strict, reprenant des demandes précises pour des produits de qualité, des fruits et légumes, frais et de saison. Des contrôles sont prévus, pour valider le respect des différents critères.

2ème langue :

Eveil aux langues : <u>apprentissage précoce du néerlandais</u>

- Cours de néerlandais
  - en accueil, 1ère et 2ème maternelle : une heure/semaine,
  - en 3ème maternelle : 2 heures/semaine,
  - de la 1ère à la 6ème primaire : 2 heures/semaine + 2 heures d'ateliers.

Psychomotricité :

- A l'école maternelle : 2 heure/semaine

Piscine et gymnastique

- Une semaine sur deux : piscine (1H) et gymnastique (1H)/gymnastique (2H)

Notre projet d'établissement

Introduction

Ce projet d'établissement a été réalisé par l'équipe éducative de l'école communale de Grand-Manil en collaboration avec la direction.
Il précise les points suivants :

- nos priorités
- les autres points abordés en conformité avec les attentes ministérielles.

Afin d'évaluer plus aisément le travail accompli, le présent projet a été rédigé en articulation avec les critères définis dans le « rapport d'activités » présenté chaque année au **Conseil de participation** présidé par l'Echevin de l'Enseignement, comprenant le directeur, quatre représentants des enseignants, quatre représentants des parents, quatre représentants des conseillers communaux ainsi que quatre représentants de personnes faisant partie du monde économique et associatif.

Nos priorités :

Notre projet privilégie 4 axes :

1. L'éveil aux langues
2. L'ouverture à la multiculturalité
3. L'éducation à l'environnement
4. L'école ici/ailleurs – avant/maintenant

Concrètement :

1. <u>L'éveil aux langues :</u>

Notre choix s'est porté sur le cours de néerlandais car, selon des spécialistes, il est plus utile que l'enfant rencontre de façon précoce une langue plus complexe. Cela lui permettra de parler, par la suite, d'autant plus aisément une langue moins complexe telle l'anglais.

- en accueil, 1ère et 2ème maternelles, éveil au néerlandais, grâce au chant, à la danse, à l'écoute, à l'emploi de mots très usuels tels « Bonjour », « Ecoute », « Merci » … à raison d'une heure par semaine en présence du professeur de néerlandais et de l'institutrice ;

- en 3ème maternelle, bain d'immersion linguistique de deux heures/semaine en collaboration avec l'institutrice (exploitation de thèmes communs) ;

- de la 1ère à la 4ème primaire :
  - bain d'immersion linguistique de deux heures/semaine en collaboration avec les titulaires ;
  - ateliers verticaux du vendredi après-midi (deux heures), de la 1ère à la 6ème primaire avec participation éventuelle des élèves de 3ème maternelle (collaboration titulaires/professeurs de néerlandais) ;

- en 5ème et 6ème primaires :

- 2 heures de néerlandais obligatoires (subventionnés par la Communauté française, en adéquation avec les Socles de compétences)
- ateliers verticaux du vendredi après-midi (deux heures), de la 1ère à la 6ème primaire

2. <u>L'ouverture multiculturelle :</u>

L'ouverture multiculturelle vise à développer la connaissance des autres cultures pour un chemin vers le respect d'autrui et la tolérance :

- en proposant aux enfants d'apporter différents témoignages de leur culture (ex : alimentation, vêtements, écriture …),
- en comparant ces témoignages avec d'autres cultures,
- en constatant les similitudes et en expliquant les différences (climat …),
- en invitant des parents, des spécialistes pour parler des différentes cultures,
- en partageant ces connaissances interculturelles (organisation d'une exposition, repas du monde, spectacle …).

3. <u>L'éducation à l'environnement :</u>

Mieux connaître son environnement afin de pouvoir le protéger et l'améliorer. Partir de la curiosité des enfants, rebondir sur leurs questions, accueillir leurs peurs, être à l'écoute de leurs envies, découvrir et expérimenter avec eux, à l'aide des cinq sens, du jeu, de l'imaginaire.... Les liens avec le quotidien des enfants offrent la possibilité d'explorer le panel de thématiques offert par l'éducation à l'environnement, de la nature aux déchets, en passant par l'eau, l'air, l'alimentation, l'énergie**.**

<u>Un projet particulier :</u>
L'aménagement des jardins des écoles maternelle et primaire en collaboration avec la Ville de Gembloux.

4. <u>Notre nouveau projet : l'école ici/ailleurs – avant/maintenant</u>

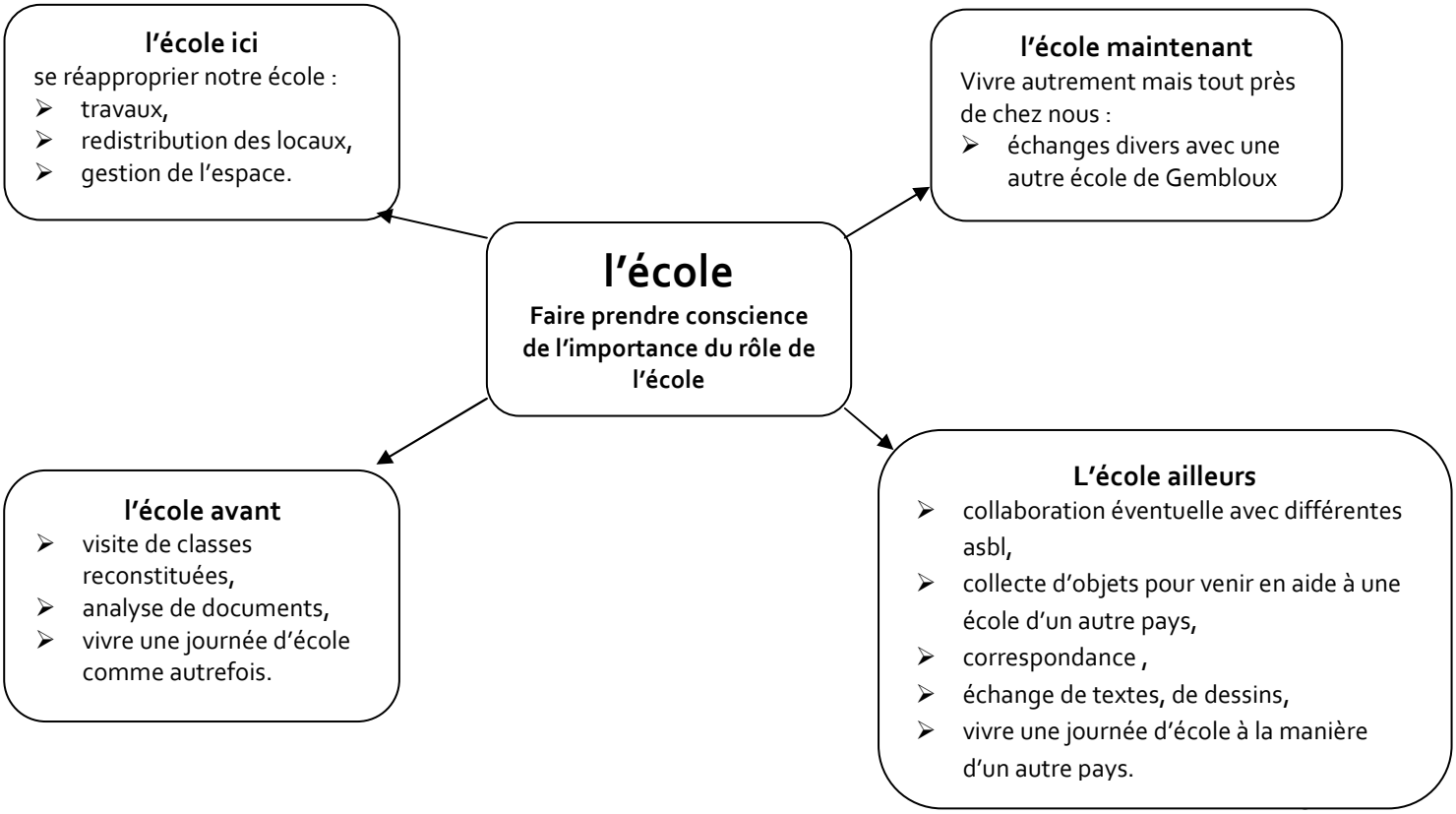

Autres Points abordés en conformité avec les attentes ministérielles :

1) Les innovations pédagogiques :
    a. La continuité des apprentissages ;
    b. la construction des savoirs :
        - un exemple de construction : notre méthode de lecture
    c. l'évaluation
2) Les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé.
3) Les initiatives prises en matière de (d') :
    a. rythmes scolaires
    b. animation culturelle
    c. éducation à la citoyenneté
    d. éducation aux médias
    e. éducation à la santé
    f. promotion des activités sportives
    g. divers
4) Les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre :
5) La politique de formation continue du personnel
6) L'année complémentaire
7) La communication avec les parents

Développement des points abordés :

1. **<u>Les innovations pédagogiques :</u>**

Nos priorités concernent :

a) **la continuité des apprentissages :**
dès la maternelle, harmonisation des démarches et construction d'outils pouvant être utilisés, affinés, adaptés à l'école primaire (calendrier, boîtes à nombres, boîtes à mots, droite numérique …) ;

b) **la construction des savoirs :**
afin de donner du sens aux apprentissages, priorité est donnée :
- aux représentations mentales des enfants,
- aux démarches,
- **à la verbalisation des démarches,**
- à la structuration des apprentissages,
- à la mémorisation,
- au transfert.

<u>Un exemple de construction des savoirs: notre méthode de lecture :</u>
Notre méthode de lecture est en adéquation avec l'article 16 du Décret « Missions » de la Communauté française: *les socles de compétences* accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maîtrise du sens.

Selon les Socles, « lire, c'est donner du sens à un message écrit ou visuel ».
Le sens construit est déterminé en interaction entre 3 pôles :

- les caractéristiques d'un message (l'intention de l'auteur et les structures du message),
- les acquis du récepteur (compétences linguistiques, culture, motivations …),
- le contexte

Ainsi, lors de l'apprentissage de la lecture, nous veillons à ce que le code (connaissance des lettres) soit au service du sens et le sens au service du code. Un bon lecteur doit être capable d'utiliser des stratégies en fonction de la situation. Par exemple, s'il lit une phrase en substituant un mot, il doit se rendre compte que ce qu'il lit n'a pas de sens et reprend sa lecture en veillant à mieux déchiffrer le mot qui pose problème.

c) l'évaluation :

L'intégration de l'évaluation formative dans le processus d'apprentissage permet à l'enseignant, sur base d'observation des élèves, de diriger (ou de rediriger) le travail de l'enfant en lui proposant d'autres approches, d'autres conditions matérielles, en l'aidant à prendre conscience de son cheminement intellectuel.

Le bulletin reçu par les élèves de l'école primaire n'est pas une fin en soi, il a également un caractère formatif. Il permet aussi bien aux élèves qu'aux parents, au terme de chaque période, de prendre davantage conscience des difficultés rencontrées par les élèves. Le bulletin est une mise au point nécessairement suivie, si nécessaire, d'activités de remédiation.

2) <u>Les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé :</u>

Notre école accorde une égale sollicitude à tous les enfants. Afin d'assurer la réussite des élèves et de les amener tous à la maîtrise des compétences des socles, différentes démarches sont mises en place :

- différencier les méthodes et les outils d'apprentissage : varier les démarches d'apprentissage pour une même notion en tenant compte des différents profils d'enfants (visuels, auditifs, kinesthésiques) et des différences de développement psychologique ;
- détecter le plus tôt possible des problèmes particuliers rencontrés par certains enfants (vue, ouïe, motricité, dyslexie …) ;
- faire appel aux personnes ressources afin de remédier aux difficultés spécifiques des enfants : PMS, logopède … ;
- créer des groupes d'entraides entre enfants (tutorat).

3) <u>Les initiatives en matière de rythmes scolaires, animation culturelle, éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, à la promotion des activités sportives:</u>

a. Rythmes scolaires :

<u>Spécifiquement à l'école maternelle</u> :

- organisation de l'accueil par la titulaire de classe dès 8h15;
- organisation d'activités (psychomotricité, mouvements, arts) et de démarches (réflexion, concentration) en réponse aux besoins **spécifiques** des enfants, notamment les besoins de jouer, d'apprendre, de se réaliser ;
- espace de délassement réservé aux petits qui en ont besoin ;
- sieste pour les tout petits.

<u>Dans l'ensemble :</u>

- organisation de la journée en fonction du degré d'attention des élèves ;

- élaboration d'un dossier individuel qui suit l'enfant dans toute sa scolarité ;
- harmonisation des démarches et construction d'outils pouvant être utilisés, affinés, adaptés à l'école primaire (calendrier, boîtes à nombres, boîtes à mots, droite numérique …) ;
- mise en place de cahiers qui suivent l'enfant cycle par cycle.

b. Animation culturelle :

- collaboration avec le centre culturel de Gembloux : animations en classe, théâtre, cinéma ;
- animations en école en fonction des propositions.

c. Education à la citoyenneté :

- dès la maternelle, mise en place d'un règlement de base, évolutif, adapté à l'âge des enfants ;
- exploitation de faits de l'actualité ;
- participation à des animations dans le cadre du Forum au développement ;
- participation aux activités aboutissant à l'obtention du « Brevet du cycliste » (P5/P6) ;
- initiation au code de la route : marcher sur le trottoir, traverser la rue …
- sensibilisation au tri des déchets ;
- sensibilisation à l'économie d'énergie.

d. Education aux médias :

- photos prises à l'occasion des moments importants de la vie de l'école ;
- exploitation en classe, travail d'analyse d'éléments auditifs et visuels ;
- utilisation de l'ordinateur ;
  - apprentissage de la technique Email ;
  - utilisation d'internet comme outil de recherche de l'information ;
- sensibilisation aux dangers de la dérive sur internet ;
- privilégier la recherche de documentation autre que via Internet : journaux, livres, encyclopédies.

e. Education à la santé :

- promouvoir activement le bien-être de chacun : faciliter la communication entre les enseignants et les élèves mais aussi entre les élèves eux-mêmes ;
- sensibilisation à l'équilibre alimentaire : collations saines.

f. Promotion des activités sportives :

- piscine tous les 15 jours ;
- journées sportives organisées, pour toutes les écoles communales, en fin d'année scolaire sur le site du Centre sportif de l'Orneau.

g. Divers :

- organisation de classes de dépaysement à partir de la 3ème maternelle tous les 2 ans.
- animations en école : souper « raclette » en octobre, Halloween, marché de Noël, carnaval, chasse aux œufs, barbecue de fin d'année ;
- souper spectacle au Foyer communal en décembre.

4) <u>Les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre :</u>

a. Passage du maternel au primaire :

- concertations entre enseignants afin de favoriser la continuité des apprentissages ;

- utilisation des référentiels construits dans les écoles maternelles partenaires ;
- organisation d'activités en cycle 5/8 ;
- réunion d'informations concernant l'entrée des enfants à l'école primaire destinée aux parents des élèves de 3ème maternelle.

b. Passage du primaire au secondaire :

- participation aux épreuves d'évaluation externe certificative (CEB) de la sixième primaire, depuis leur organisation. Le CEB permet d'avoir un regard extérieur sur l'évaluation des apprentissages, commun à l'ensemble des écoles gembloutoises, tous réseaux confondus ;
- en raison de notre proximité de Gembloux, **priorité** accordée à notre école concernant les inscriptions en 1ère secondaire dans toutes les écoles secondaires gembloutoises, quel que soit le réseau ;
- meilleure collaboration entre l'enseignement fondamental communal et les écoles secondaires gembloutoises ;
- suivi des résultats des évaluations diagnostiques dans le secondaire : mise en place, si nécessaire, de stratégies d'apprentissage mieux adaptées ;
- informations données par le PMS aux élèves de 6ème primaire concernant le secondaire.

5) La politique de formation continue du personnel :

La formation continue est un outil indispensable qui doit soutenir les enseignants dans la complexité des situations éducatives qu'ils rencontrent.
Ainsi, en plus des trois conférences pédagogiques obligatoires dont les dates sont données dès qu'elles sont connues, les enseignants s'organisent pour participer à des formations volontaires.

6) L'année complémentaire :

L'organisation de cette année complémentaire est **une obligation décrétale** dont l'organisation doit rester exceptionnelle.

L'enseignant évalue l'enfant tout au long de l'année scolaire et lorsque celui-ci est en difficulté l'équipe pédagogique pratique de la manière suivante :

1. Il établit un constat (au départ des socles de compétences et donc de l'évolution scolaire).
2. Il met en place des stratégies.
3. Il demande des aides extérieures (P.M.S, logopèdes, personnes ressources…).
4. Il informe les parents et demande leur aide.
5. Il fait appel à l'équipe du cycle y compris la direction, les professeurs de gymnastique, de cours philosophiques et de langue.

En fonction des constats,

1. L'équipe pédagogique établira les contenus à travailler différemment.
2. Elle aménagera l'horaire de l'enfant.
3. Elle déterminera la classe dans laquelle l'enfant se trouvera.
4. Elle expliquera à nouveau le fonctionnement aux parents.
5. Elle prévoira dans le courant de l'année des rencontres avec ces mêmes parents pour évaluation.

7) La communication avec les parents :

- organisation de réunions d'information concernant :
- l'organisation de l'année scolaire, programmes et méthodes **en maternel** (septembre),
- l'organisation de l'année scolaire, programmes et méthodes **en primaire** (septembre),

- le passage du maternel au primaire (mai) ;
  - organisation de réunions individuelles **en maternel** en janvier et fin d'année pour les enfants en difficulté ;
  - organisation de réunions individuelles **en primaire** lors de la distribution des bulletins, en décembre et à la fin de l'année scolaire ;
  - organisation d'entretiens personnalisés selon les besoins ;
  - fardes de communication.